

CHOISIR
LE GAZ,
C'EST AUSSI
CHOISIR
L'AVENIR



Plan de vigilance de GRDF

2021
2022

Sommaire

Plan de vigilance mis à jour pour 2022 04

Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de GRDF 04

Procédures d'évaluation régulière de la situation des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie 05

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves 05

Mécanisme d'alerte interne et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques 07

Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité 07

Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance en 2021 08

Actualisation de la cartographie des risques 08

Procédures d'évaluation régulière de la situation des fournisseurs 08

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves 08

Mécanisme d'alerte interne et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques 09

Indicateurs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité 10

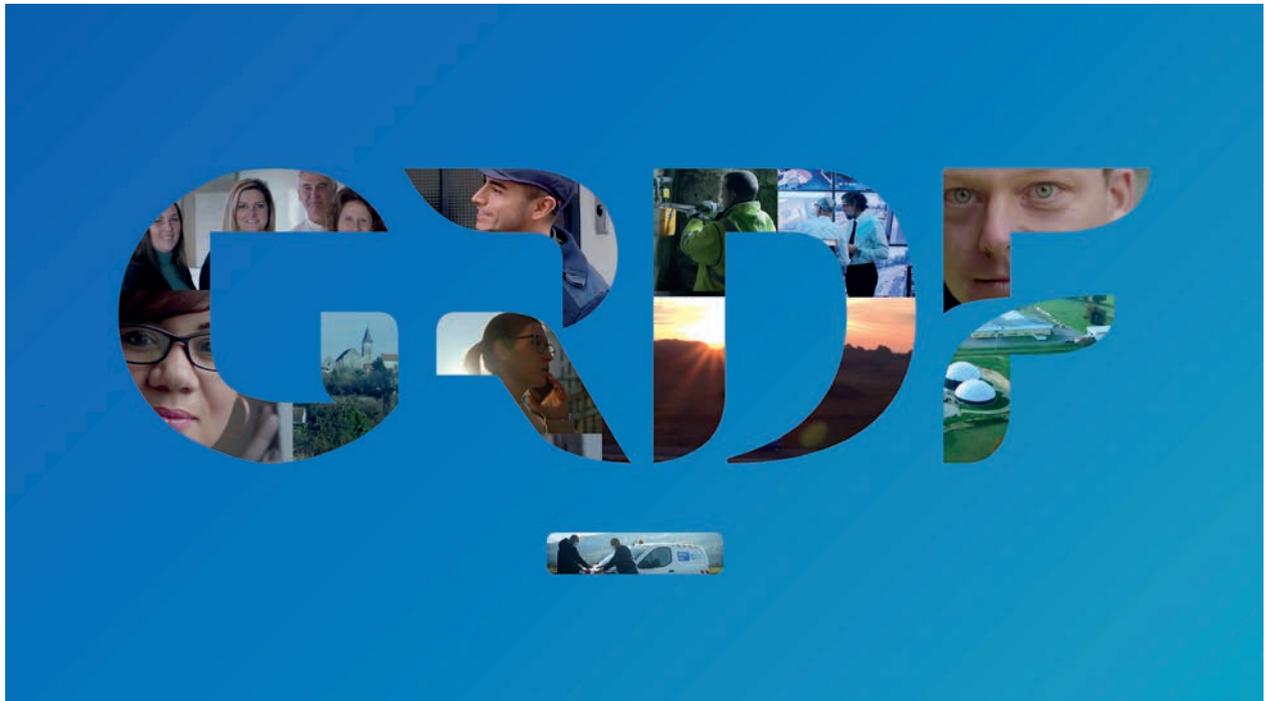
Le devoir de vigilance est l'obligation faite aux grandes entreprises d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de leurs activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

GRDF établit depuis 2018 un plan de vigilance en cohérence avec **ses engagements éthiques et de responsabilité sociale**. Il est construit à partir des cinq obligations visées par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le présent document a pour objet de présenter la mise à jour du **plan de vigilance** pour 2022 et le compte rendu de sa mise en œuvre en 2021.

Le plan de vigilance de GRDF est inclus dans le rapport de gestion de GRDF et rendu public sur le site Internet grdf.fr



Le devoir de vigilance est l'obligation faite aux grandes entreprises d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement résultant de leurs activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

Principal gestionnaire de réseau de distribution du gaz en France et filiale indépendante du Groupe ENGIE, GRDF établit depuis 2018 un plan de vigilance en cohérence avec ses engagements éthiques et de responsabilité sociale.

En 2021, GRDF a énoncé sa raison d'être : agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires (l'action de GRDF s'apprécie dans la durée et dans sa globalité). Le plan de vigilance constitue un des outils au service de la mission d'entreprise responsable de GRDF et des enjeux sociétaux et environnementaux qu'elle soutient.

Le plan de vigilance décline les obligations visées par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le présent document a pour objet de présenter la mise à jour du plan de vigilance pour 2022 et le compte rendu de sa mise en œuvre en 2021.

Le plan de vigilance de GRDF est inclus dans son rapport de gestion. Il est publié sur le site Internet grdf.fr.



Plan de vigilance mis à jour pour 2022

CARTOGRAPHIE DES RISQUES : IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DE GRDF

La cartographie des risques au regard du devoir de vigilance a été actualisée en décembre 2021. Un panel de collaborateurs des différents métiers intéressés, tant au niveau national que régional, réunis en atelier, a confirmé et actualisé les risques devoir de vigilance pour 2022.

Le risque d'atteinte à la biodiversité a également été intégré comme risque émergent dans les risques environnementaux.

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

- D1** : conditions de travail des salariés de GRDF ayant des impacts sur leur intégrité physique et leur bien-être.
- D2** : conditions de travail non conformes des sous-traitants de GRDF en France : charge et horaires de travail, travail dissimulé, cotisations sociales, etc.
- D3** : conditions de travail des sous-traitants de GRDF hors de France non respectueuses des droits humains.

D4 : harcèlement moral ou sexuel/discriminations au sein de GRDF.

D5 : non-respect de la vie privée et des données personnelles au sein de GRDF (salariés et clients).

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

S1 : accidents gaz : blessures de tiers provoquées par un accident gaz (explosion ou incendie).

S2 : santé-sécurité de tiers hors accident gaz : blessures de tiers provoquées par une activité de GRDF ou de l'un de ses sous-traitants.

S3 : conditions de sécurité des salariés de GRDF insuffisantes

S4 : conditions de sécurité des sous-traitants de GRDF insuffisantes

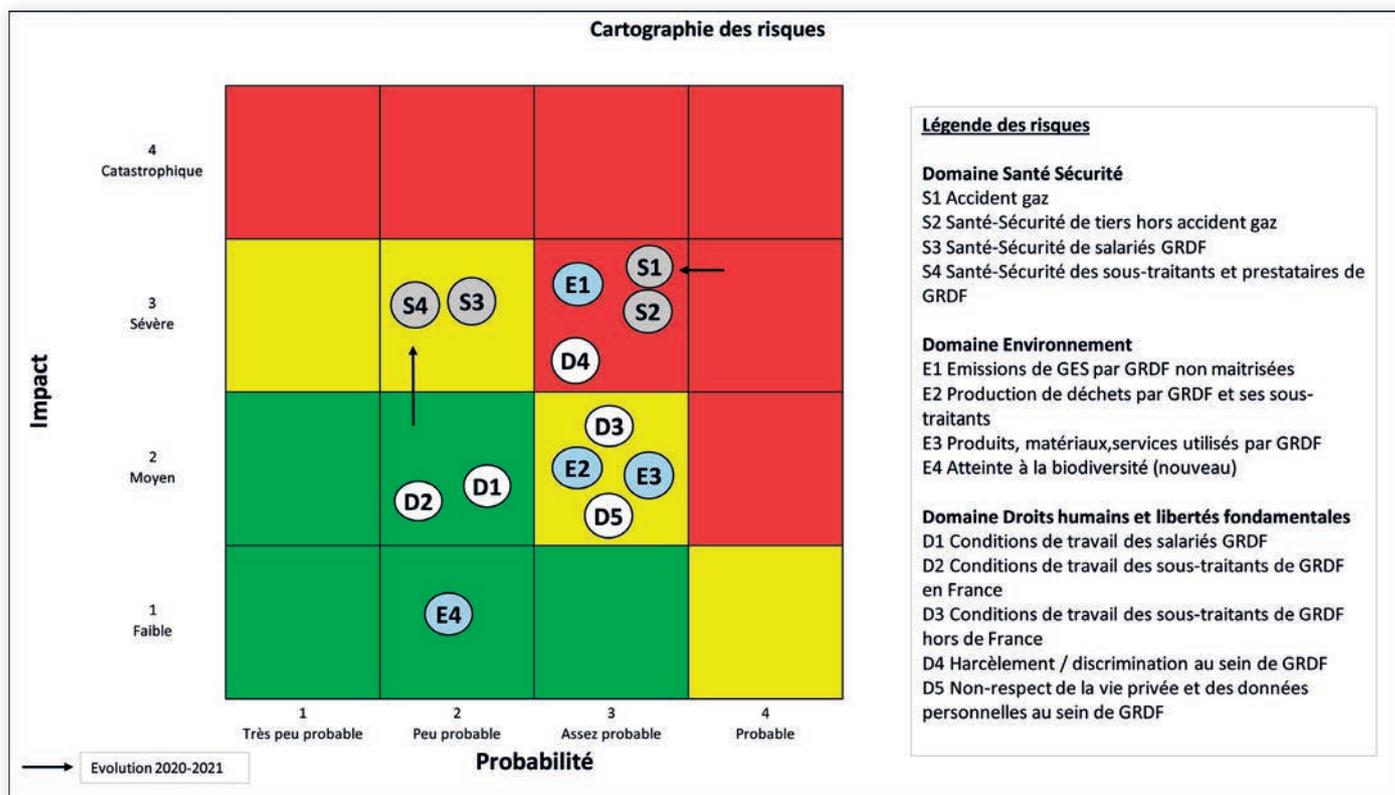
Risques envers l'environnement

E1 : émissions de gaz à effet de serre (GES) non maîtrisées dans le cadre des activités de GRDF.

E2 : production de déchets par GRDF et ses sous-traitants.

E3 : produits, matériaux, services utilisés par GRDF ayant un impact environnemental.

E4 : atteinte à la biodiversité (émergent).



PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS AVEC LESQUELS EST ENTRETENUE UNE RELATION COMMERCIALE ÉTABLIE

En 2020, GRDF a fait évoluer sa procédure de *due diligence* pour évaluer l'intégrité des fournisseurs avec lesquels elle entretenait une relation commerciale directe. La situation des 210 fournisseurs de classe A, à savoir ceux générant le plus de dépenses pour GRDF, a été évaluée en priorité.

En 2022, la démarche sera poursuivie au vu des dépenses de 2021. Des évaluations au cas par cas continueront d'être réalisées lors d'appels d'offres sensibles.

ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

En 2022, GRDF poursuivra ou engagera les actions suivantes :

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

Le dispositif transversal d'aide à l'évaluation et à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) se poursuit, avec notamment deux programmes : d'une part, le comité miroir qui permet de détecter les facteurs protecteurs de risques psycho-sociaux en prévention primaire, et d'autre part, le dispositif d'accompagnement psychologique à destination des salariés et des managers : numéro vert ouvert aux salariés, numéro bleu pour les managers.

Engagée début 2021, une action complémentaire de prévention de l'absentéisme réunit les acteurs concernés en mode pluridisciplinaire : RH, préventeurs, managers, services de santé au travail, service social et médecine conseil. Cette action vise à permettre de mieux acculturer et former les différents métiers aux facteurs de risques et aux facteurs protecteurs en matière d'absentéisme.

En matière de prévention des agissements et violences sexistes, outre les recours internes existants, GRDF maintiendra deux dispositifs : l'aide psychologique avec le numéro vert précité, et le service juridique ALLOSEXISM. Ces deux dispositifs externes présentent toutes les garanties de respect de confidentialité et d'expertise. Pour prévenir le risque de discrimination, GRDF maintiendra également le dispositif d'assistance juridique externe ALLODISCRIM.

La prévention de ces risques est intégrée aux négociations et concertations en cours. Elle sera

en outre partagée avec l'ensemble des collaborateurs dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation. En particulier, un outil de formation digital intitulé Inclusion by GRDF sera déployé en 2022.

GRDF insère aux contrats conclus avec ses fournisseurs une clause éthique et RSE. Celle-ci les oblige, pour eux-mêmes et pour le compte de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, à respecter les normes relatives aux droits fondamentaux de la personne humaine : interdiction de recourir au travail des enfants et à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire, et interdiction de procéder à toute discrimination au sein de leurs entreprises. Enfin, pour lutter contre le travail dissimulé, GRDF exige de ses fournisseurs des attestations et des certificats prouvant la régularité de leur situation au regard de leurs obligations sociales et fiscales.

Pour les catégories d'achats travaux, services techniques et matériel, GRDF diligente des audits dans les sites de production et de prestation de ses principaux fournisseurs.

Concernant la protection des données, GRDF poursuit en 2022 le programme de sensibilisation des collaborateurs, avec notamment le déploiement du MOOC (*Massive open online course*) sur les fondamentaux du RGPD (règlement général sur la protection des données). Les modules dédiés pour les populations particulièrement exposées (relation client et ressources humaines) vont désormais concerner les nouveaux arrivants. Au niveau SI, l'intégration de la durée limite de conservation (DLC) des données collectées se poursuivra dans les différents SI (systèmes d'information) historiques. La gestion SI des consentements* est opérationnelle et sera achevée avec l'arrivée du RTPP (Référentiel des tiers personnes physiques).

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

Action de fond au service de la prévention-sécurité des salariés, le programme Sécurité 365, lancé en 2019, se poursuit afin de conforter les sujets de la sécurité industrielle et de la prévention santé-sécurité au cœur de l'activité et du développement de l'entreprise.

Parce que les risques santé et sécurité concernent tous les collaborateurs internes ou externes intervenant sur les sites ou les chantiers GRDF, les démarches de prévention et de sécurité sont étendues aux prestataires. Un plan d'actions est

* Un consentement émis ou retiré dans une application est transmis aux autres applications en relation avec les clients et les prospects.



défini pour sensibiliser sur l'objectif commun de réduction de la fréquence et de la gravité des accidents. Notamment les analyses et les REX sur les accidents et les événements à haut potentiel de gravité feront l'objet d'un travail approfondi et portés auprès des fournisseurs et prestataires.

Dans ses contrats avec les entrepreneurs de travaux en charge de la construction d'ouvrages de distribution de gaz, GRDF intègre des clauses les obligeant à employer des collaborateurs disposant des qualifications nécessaires, se conformer aux règles de l'art, et à s'en assurer par diverses évaluations. GRDF exige également que ces entreprises appliquent les normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité, notamment les dix règles qui sauvent.

Risques envers l'environnement

Dans le cadre de ses engagements RSE 2019-2023, à la suite de l'actualisation de son bilan carbone en 2020, GRDF s'est engagé par rapport à l'année de référence 2009 sur un objectif de réduction d'ici 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité de -30 %.

Ainsi, une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 a été définie sur la base des plans d'actions des métiers dont l'impact sur les réductions d'émissions pouvait être quantifié à date :

- un plan d'actions spécifique sur la réduction des émissions de méthane ;
- le plan d'actions de verdissement de la flotte de véhicule GRDF, ainsi que les plans d'actions portant sur l'immobilier et sur les déchets ;
- le plan d'actions numérique responsable pour réduire les émissions associées aux usages du numérique, à savoir les matériels et leurs usages ;
- le plan d'actions achats responsables, visant à mobiliser les acheteurs et les prescripteurs

pour intégrer la dimension environnementale et sociale dans leurs actes d'achats.

Plus spécifiquement, sur la réduction des émissions de méthane, GRDF déploie le plan d'actions défini en 2020 qui s'appuie sur :

- une acculturation des salariés à l'impact environnemental des émissions de méthane ;
- des actions opérationnelles de réduction des émissions. Celles-ci portent principalement sur la prévention des dommages aux ouvrages, la réduction du délai d'arrêt du flux gazeux, les renouvellements de réseaux existants et le remplacement des régulateurs les plus anciens, ainsi que l'équipement de branchements existants en organes de coupures ;
- un mode de pilotage renforcé et s'appuyant sur les indicateurs existants.

Débutée fin 2019, la démarche déchets, mise en pause durant les deux confinements, se poursuit. Les plans d'actions locaux visent à réduire en amont les déchets métiers et tertiaires, à améliorer les gestes de tri, à identifier et instaurer de nouveaux leviers d'économie circulaire, et à favoriser la valorisation des différents déchets.

Concernant l'atteinte à la biodiversité, GRDF a développé en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle un outil de sensibilisation et d'alerte sur les enjeux faunistiques et floristiques de ses projets de modification de réseaux de gaz. Cet outil, nommé SIGNAL, est déployé auprès des bureaux d'études réseau gaz. À partir d'une analyse cartographique, il permet d'anticiper les risques pour la biodiversité liés aux projets - travaux, modification, extension du réseau, etc. - le plus tôt possible et de proposer des adaptations le cas échéant.

MÉCANISME D'ALERTE INTERNE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS RELATIFS À L'EXISTENCE OU À LA RÉALISATION DES RISQUES

GRDF dispose d'un système unique de recueil des alertes internes et externes pour l'exercice du devoir de vigilance, ainsi que pour les signalements des lanceurs d'alerte et les alertes internes concernant les situations contraires au code anticorruption conformément aux dispositions de la loi Sapin II.

Dans ce cadre, GRDF a renforcé fin 2021 son dispositif d'alerte avec la mise en service d'une plateforme web sécurisée accessible en permanence : <https://plateformedesignalement.grdf.fr/entreprises>, et a défini parallèlement une nouvelle procédure de recueil et de gestion des signalements.

Ce dispositif est ouvert à tous les collaborateurs, permanents ou temporaires, ainsi qu'à toutes ses parties prenantes externes, et couvre l'ensemble des enjeux de vigilance.

DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Indicateurs relatifs aux risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

- Nombre de sollicitations des dispositifs d'accompagnement contre les RPS (dont sexisme).
- Taux de réalisation du MOOC *Inclusion by GRDF* : 100 % pour les RH, 30 % pour les *managers* en 2022.

- Taux de réalisation du MOOC RGPD : 80 % des salariés.
- Taux de réalisation des DLC/ *Roadmap* SI DLC (Durée limite de conservation des données).

Indicateurs relatifs aux risques envers la santé et la sécurité des personnes

- Nombre d'accidents amont compteur avec victime tiers.
- Pourcentage d'interventions de sécurité gaz en moins d'une heure.
- Taux d'ouvrages reportés en classe A dans la cartographie à la fin de l'année (cumul).
- Nombre d'accidents (travail et trajet) des prestataires dans l'année.

Risques envers l'environnement

- Résultats et suivi du bilan carbone de GRDF pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de GRDF.
- Émissions causées par des fuites sur le réseau de distribution de gaz dans l'année.
- Tonnage des compteurs déposés dans l'année pour être remplacés par des compteurs communicants.
- Tonnage des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans l'année.

Sur l'ensemble des risques

Résultats des évaluations sur les risques droits humains, santé/sécurité des personnes et environnement, auxquelles GRDF procédera, concernant des fournisseurs (cf. supra « *Procédures d'évaluation régulière de la situation des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale* »).



Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance en 2021

ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La démarche risques devoir de vigilance avait fait l'objet d'une nouvelle analyse fin 2020. Elle avait permis de reformuler les risques et les actions associées sur les trois domaines, en lien avec les autres démarches risques et le système de management qualité-environnement-anti-corruption déployés chez GRDF.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FOURNISSEURS

GRDF a fait évoluer en 2020 sa procédure de *due diligence* d'évaluation de l'intégrité des fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale directe.

En 2020 et 2021, la situation des 200 fournisseurs générant le plus de dépenses à GRDF (fournisseurs de classe A) a été évaluée avec des résultats satisfaisants.

En reconnaissance de son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats, GRDF a obtenu en septembre 2021 le label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR). Cette reconnaissance distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques.

ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

En 2021, GRDF a poursuivi ou engagé les actions suivantes :

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

Dans le cadre du dispositif transversal d'aide à l'évaluation et à la prévention des risques psycho-sociaux, les actions d'accompagnement psychologique à destination des salariés et des managers (numéro vert ouvert aux salariés et

numéro bleu pour les managers) se sont poursuivies. Depuis 2020, le dispositif s'est plus particulièrement orienté sur l'écoute des salariés en situation de pandémie.

En matière de prévention des agissements et violences sexistes, outre les recours internes existants, GRDF a ouvert deux dispositifs aux salariés offrant toutes les garanties de respect de confidentialité : d'une part le numéro vert précité destiné à l'aide psychologique, et d'autre part le dispositif de service juridique ALLOSEXISM. Encore peu utilisés, ces dispositifs restent à faire connaître plus largement.

Entreprise engagée de longue date sur l'égalité professionnelle et l'inclusion de tous, GRDF a vu ses actions reconnues par l'obtention en 2021 de deux labels délivrés par l'AFNOR : le label diversité et le label égalité professionnelle. Cette labellisation permet de reconnaître les politiques menées à GRDF en matière de diversité et d'égalité mais aussi de maintenir un niveau d'exigence fort sur l'ensemble des actions à poursuivre.

Dans le cadre de l'amélioration de sa relation fournisseur, GRDF a désigné en 2021 un médiateur des achats, rattaché directement à la direction générale et accessible à tous les fournisseurs et prestataires sur le site institutionnel de GRDF (grdf-mediation-mediateur@grdf.fr).

Concernant la protection des données, GRDF diffuse un programme de sensibilisation des collaborateurs animé par un réseau de relais en régions. Ce programme comprend des modules de sensibilisations à plusieurs niveaux. GRDF a notamment déployé le MOOC sur les fondamentaux du RGPD. Les modules dédiés pour les populations particulièrement exposées (relation client et RH) ont été largement suivis. Au niveau SI, l'intégration de la durée limite de conservation (DLC) des données collectées dans les différents SI historiques a notablement progressé, conformément au planning fixé.

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

Malgré la poursuite de la crise sanitaire en 2021, GRDF a maintenu la sécurité de l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel, tout en assurant la continuité de ses activités.

GRDF a poursuivi le report des ouvrages exploités de l'ensemble des réseaux et des branchements à sa cartographie, pour en prévenir l'endommagement par des travaux entrepris à leur proximité.

Le programme Sécurité 365, lancé en 2019, a été reconduit pour sa 3^e année. Ce programme dont l'objectif est de replacer la sécurité au cœur de l'entreprise comme socle indispensable des activités de GRDF, déploie des actions régulières autour de la thématique sécurité, qu'il s'agisse de sécurité industrielle, de prévention santé sécurité ou bien de cybersécurité.

La diffusion des mesures de prévention liées à la pandémie de COVID (gestes barrières, directives sur le port des masques, modalités de prise en charge des personnes symptomatiques, mesures d'hygiène visant les bureaux, les véhicules...) s'est poursuivie tout au long de l'année, en concertation avec les partenaires sociaux et les services de santé au travail. Ces dispositions ont été également portées aux prestataires de travaux et de service dans le cadre d'avenants aux plans de prévention.

Selon les mêmes principes que la démarche de prévention des risques psycho-sociaux en place depuis plusieurs années au sein de GRDF, une démarche de prévention de l'absentéisme a été engagée début 2021 dans le cadre d'un groupe de prévention associant les acteurs concernés en régions et au niveau national. Un premier e-learning de type SPOC (*Small Private Online Course*) à destination des encadrants explicite les enjeux et le référentiel ainsi que les pratiques associées de maintien et de retour en emploi.

Risques envers l'environnement

Dans le cadre des engagements RSE 2019 - 2023, GRDF vise à réduire son bilan carbone national de 30 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2009.

Le dernier bilan carbone de GRDF, réalisé en 2020 sur la base des émissions de GES en 2019, s'établit à 939 kt CO₂eq, en baisse de 8 % par rapport à l'année de référence 2009 réévaluée.

En particulier, les émissions de méthane de GRDF s'élèvent à 18,8 kt CH₄ en 2021 (22,6 kt en 2019), un résultat comparable à l'année 2020 nonobstant la reprise des activités de chantier.

Le recul des dommages aux ouvrages et la baisse globale du nombre d'incidents par rapport aux années antérieures, associés à une réduction des délais d'arrêt du flux gazeux, ont permis de réduire les émissions de méthane de GRDF en 2021.

Une démarche de réduction de l'empreinte carbone des achats a été menée avec une enquête auprès de 130 fournisseurs pour obtenir un meilleur décompte des émissions de GES (gaz à effet de serre) typés achats, ainsi qu'un approfondissement auprès de 10 fournisseurs des leviers d'action possibles.

Concernant la valorisation des déchets issus de l'activité de GRDF, le taux de valorisation des déchets dangereux et non dangereux est en ligne avec le nouvel objectif de 95 % fixé par la politique RSE d'ici 2023, avec un résultat de 79 % en 2021 (sans prise en compte des compteurs communicants).

Concernant le projet de déploiement des compteurs communicants, GRDF a mis en place des filières spécifiques de recyclage afin de valoriser les compteurs déposés. En 2021, 2 490 tonnes de déchets associés au projet compteurs communicants ont été traités dont 90 % recyclés ou valorisés.

MÉCANISME D'ALERTE INTERNE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS RELATIFS À L'EXISTENCE OU À LA RÉALISATION DES RISQUES

Afin de disposer d'un unique point d'entrée des alertes pour l'entreprise, le mécanisme d'alerte interne existant au titre du devoir de vigilance a fusionné depuis 2019 avec le dispositif de recueil des signalements des lanceurs d'alerte et le dispositif d'alerte interne concernant les situations contraires au code anticorruption.

En 2021, la directrice éthique et ambition sociale, déontologue de GRDF, a reçu et instruit une vingtaine de signalements, relatifs à des sujets relevant des droits humains ou de questions éthiques. Aucun signalement n'a porté sur des sujets liés à la santé-sécurité ou l'environnement.



INDICATEURS DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Sur l'ensemble des risques

Indicateurs	2019	2020	2021
Résultats des évaluations d'intégrité des fournisseurs : Nombre de fournisseurs évalués Dont taux de « sans risque »	n.s.	96 97 %	82 - 23 en cours 90 %

Risques envers les droits humains et les libertés fondamentales

Indicateurs à partir de 2020	2019	2020	2021
Nombre de sollicitations des dispositifs d'accompagnement contre les risques psycho-sociaux (RPS) : • Numéro vert pour les salariés (dont sexisme) • Numéro bleu pour les managers (dont sexisme) Nombre de sollicitations de l'assistance juridique externe		50 (1) 24 (1) 0	55 (2) 11 (0) 0
Labels (renouvellement/obtention) : • Labels diversité-égalité professionnelle • Label relation fournisseur et achats responsables		Report	Oui Oui
Taux de réalisation du MOOC RGPD Numérisation des dossiers agents/date de durée de conservation des données selon <i>planning</i>		n.s. n.s.	15 % 100 %

Risques envers la santé et la sécurité des personnes

Indicateurs annuels	2019	2020	2021
Nombre d'accidents amont compteur avec victime tiers Nombre de blessés Nombre de décès	3 55 4	4 6 1	3 5 0
Taux d'ouvrages reportés en classe A dans la cartographie sur l'ensemble du réseau (cumul sur l'année)	82,8 %	83,8 %	84,2 %
Pourcentage d'interventions de sécurité gaz en moins d'une heure	99 %	99,2 %	99 %
Nombre d'accidents (trajet et travail) des prestataires	46	20	38
Nombre d'accidents de trajet et de travail en véhicule (salariés et prestataires) • Accidents en véhicule en service • Accidents en véhicule en trajet	21 52	19 40	20 36

Risques envers l'environnement

Indicateurs annuels	2019	2020	2021
Émissions fugitives de méthane du réseau de distribution de gaz dans l'année (en kt CH ₄) :	22,6	18,8	18,8
Tonnage des compteurs déposés dans l'année pour être remplacés par des compteurs communicants (en tonne) :	1 801	1 855	2 490
Tonnage des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans l'année (en tonne et %) : • Tonnage et pourcentage des déchets dangereux valorisés / déchets dangereux produits : • Tonnage et pourcentage des déchets non dangereux valorisés/tonnage des déchets non dangereux produits (y compris les déchets issus du programme compteurs communicants) :	29/43 - 67 % 3 820/3 974 96 %	25/36 - 69 % 3 646/4 019 90,7 %	41/61 - 72 % 4 517/5 257 86 %



Saison 2

